

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Quarantième session
Genève, 12 – 16 novembre 2018

ACCRÉDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document contient des informations sur une organisation non gouvernementale qui a demandé l'octroi du statut d'observateur auprès du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), conformément au règlement intérieur du SCT (voir le paragraphe 6 du document SCT/1/2).

2. *Le SCT est invité à approuver la représentation, au cours de ses sessions, de l'organisation non gouvernementale visée dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]



**Association Française des
Indications Géographiques
Industrielles & Artisanales**

Secrétariat du SCT
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34 chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Bordeaux, le 10 septembre 2018

Objet : Demande d'octroi du statut d'observateur aux réunions du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la demande d'octroi du statut d'observateur aux réunions du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques de l'OMPI soumise par l'Association française des indications géographiques industrielles et artisanales.

L'Association française des indications géographiques industrielles et artisanales (AFIGIA) a été fondée en 2015, après l'instauration par l'État français des indications géographiques pour les produits non agricoles. L'Association est enregistrée en France en tant qu'association à but non lucratif de droit français. L'AFIGIA est financée par ses membres. Un conseil d'administration, dont les membres sont élus tous les trois ans parmi les membres de l'Association, gère l'Association. Les membres élisent aussi tous les trois ans un président, un vice-président et un trésorier qui forment le bureau de l'Association.

L'objectif de l'Association est bien évidemment de représenter aussi largement que possible l'ensemble des indications géographiques françaises relatives aux produits industriels et artisanaux, et de créer ainsi un réseau d'échange et de consultation qui améliorera la visibilité de ces produits et fera mieux connaître les secteurs auxquels ils se rapportent. L'Association a également pour objet d'assurer la reconnaissance, la promotion et la défense du concept d'indication géographique pour les produits industriels et artisanaux, et s'efforce d'organiser et de développer le dialogue et la concertation avec les institutions françaises, européennes et internationales.

L'AFIGIA regroupe des produits traditionnels français, fortement ancrés économiquement dans des zones essentiellement rurales, et elle tente de maintenir et de développer l'emploi et l'économie sur leurs bassins respectifs. La protection des produits relève du droit des indications géographiques. Les produits concernés sont notamment les suivants : couteaux de Laguiole, savon de Marseille, linge basque, dentelle du Puy, pierre de Bourgogne, granit de Bretagne, grenat de Perpignan, poteries d'Alsace (poteries de Soufflenheim et Betschdorf), sièges de Liffol, porcelaine de Limoges, pierre d'Arudy, pierre du Midi, vases d'Anduze, horlogerie franc-comtoise, pierre du Périgord, tapis et tapisseries d'Aubusson, santons de Provence et couteaux de Nontron.

Ces secteurs se sont efforcés pendant des années d'instaurer un système d'indications géographiques en France, afin de défendre et de protéger des produits qui reposent sur un savoir-faire local unique. Au sein de l'Association, les membres ont appris à se connaître et unissent leurs efforts en vue d'atteindre leur objectif commun.

Conformément à ses statuts, l'Association a pour objet :

- de structurer et d'animer un réseau d'entreprises bénéficiant ou souhaitant bénéficier d'une indication géographique;
- d'accompagner ces entreprises auprès des décideurs et différents partenaires économiques afin d'améliorer la reconnaissance et la protection aux niveaux national, européen et international des indications géographiques relatives aux produits non agricoles;
- d'assurer la reconnaissance, la promotion et la défense de la notion d'indication géographique pour les produits industriels et artisanaux;
- d'organiser et développer le dialogue, la concertation, des études et les actions communes des entreprises sur les thèmes juridiques, techniques, économiques et culturels;
- de représenter et défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres auprès de toutes les instances nationales, européennes et internationales;
- de lutter contre l'usurpation, la contrefaçon ainsi que contre tout type d'atteinte aux indications géographiques pour les produits industriels et artisanaux; de défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents par tous moyens et notamment par voie d'action en justice.

Les coordonnées de l'Association sont les suivantes :

Adresse : 39, rue Charles Martin, 33300 Bordeaux (France)
Tél. : +33 9 54 99 67 36
Port. : +33 6 82 93 64 18
Mél. : afigia.asso@gmail.com
Site Web : www.afigia.fr

Personne à contacter : Audrey AUBARD, secrétaire générale

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Le président

Fabrice DESCOMBES

[Fin de l'annexe et du document]